



Service d'accueillantes conventionnées « Les Petits Pas »

Projet d'accueil

I. Contexte institutionnel.....	3
A. Présentation du service.....	3
B. Encadrement pratiqué	3
C. Rôle du travailleur social.....	3
2. Accueil familial ... accueil professionnel	4
A. Qualifications et Formations	4
B. Un accueil de qualité...un accueil professionnel	<u>4</u>
1. Visite chez l'accueillant(e)	4
2. L'inscription.....	4
3. L'accueil familial, une petite collectivité	5
4. Activités.....	5
5. Repas.....	5
6. Le sommeil	6
3. Familiarisation	6
4. Soutien à l'enfant et à sa famille	7
A. Etre à l'écoute des enfants et des parents	7
B. Des limites pour grandir	7
C. Les émotions de l'enfant.....	8
D. L'acquisition de la propreté.....	9
5. Les stagiaires au sein de l'accueil familial	8

I. Contexte institutionnel

A. Présentation du service

Le service d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s « Les Petits Pas » est conçu pour organiser un accueil de type familial, au domicile de l'accueillante, pour les enfants de 0 à 6 ans.

Les Petits Pas dépendent de l'Intercommunale du Réseau Social d'Insertion et d'accueil (I.R.S.I.A) dont le siège social se situe au numéro 41 de la Place de Pâturages à 7340 Colfontaine. Le service s'intègre dans le secteur petite enfance qui compte 5 crèches. Selon vos attentes et les possibilités existantes, nous vous proposons plusieurs accueillant(e)s réparti(e)s dans les communes de Boussu, Colfontaine, Dour, Frameries, Quaregnon, Saint-Ghislain et Quiévrain + **autres communes**.

Dans la mesure des possibilités du service, nous vous proposerons des dépannages occasionnels en cas d'indisponibilité de l'accueillant(e).

B. Encadrement pratiqué

L'assistant(e) social(e) assure l'encadrement et le suivi des accueillantes. Celui(celle)-ci est joignable dans les heures de bureau.

Les accueillant(e)s peuvent accueillir jusqu'à 5 enfants simultanément par jour.

Le service dispose d'une aide administrative pour l'encodage des présences, la rémunération, la facturation et la demande de subsides.

C. Rôle de l'assistant(e) social(e)

L'assistant(e) social(e) vous informe des disponibilités chez les accueillant(e)s en fonction de vos attentes, horaires, localités, facilités d'accès, ... Il(elle) vous explique le fonctionnement du service et analyse votre demande lors d'un premier entretien afin de pouvoir y répondre de la façon la plus adéquate. Il (elle) constitue la personne relais entre le service, les parents et l'accueillant(e).

Concrètement, l'assistant(e) social(e) :

- Inscrit votre enfant ;
- Fixe l'avance forfaitaire à verser avant l'entrée de l'enfant ainsi que le prix qui, en fonction de votre réalité socio-économique, peut être adapté sur base d'une enquête sociale ;
- Répond à vos questions et, dans la mesure du possible, à vos demandes ;
- Se tient à votre disposition en cas de besoin ou de difficulté. En effet, il(elle) est soumis au secret professionnel ;
- Fournit aux accueillant(e)s un aide technique, matérielle et psycho-sociale ainsi qu'un encadrement individuel et collectif ;
- Effectue des visites au domicile de l'accueillant(e) qui permettent d'être à leur écoute, d'observer le milieu d'accueil et les pratiques ainsi que le comportement des membres de la famille, l'évolution de l'enfant, etc. ;
- Veille à ce que le logement soit sécurisé afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité à la fois physique et psychique à votre enfant ;
- S'assure que les normes d'encadrement sont respectées et la législation appliquée.

2. Accueil familial ... accueil professionnel

A. Qualifications et Formations

Le statut des accueillant(e)s conventionné(e)s est en pleine évolution. Ils (elles) proviennent de tous les horizons, de cultures différentes, ils(elles) sont jeunes parents ou grands-parents et habitent aussi bien à la campagne qu'à la ville.

La procédure d'autorisation est réglementée par l'ONE et le service se charge de l'engagement selon des critères bien définis (enquête sociale).

Avant leur entrée en fonction, les accueillant(e)s doivent suivre une formation de base de minimum 100 heures, **reconnue par l'ONE**. Par la suite, le service organise différentes réunions et fait appel à divers organismes dans le cadre de la formation continue. **Les parents sont informés par courrier des fermetures du milieu d'accueil pour qu'ils puissent s'organiser.**

Les formations ont différents objectifs : réfléchir sur un partenariat respectueux entre accueillant(e)s et parents, approfondir les connaissances sur le développement de l'enfant, réfléchir sur les pratiques, échanger des expériences et rencontrer d'autres professionnels, se conformer aux exigences et normes de l'ONE.

B. Un accueil de qualité...un accueil professionnel...

I. Visite chez l'accueillant(e)

Afin de rencontrer l'accueillant(e), il est primordial de prendre un rendez-vous pour qu'il (elle) soit disponible, à votre écoute et qu'il (elle) ait le temps de vous faire visiter les lieux de vie des enfants.

C'est l'occasion pour vous de rencontrer les membres de sa famille et d'avoir une idée de l'accueil qu'il (elle) vous propose. Vous pourrez ainsi vous imprégner de l'ambiance de la maison, et vous rendre compte des conditions dans lesquelles votre enfant évoluera.

Conscient(e) des difficultés que représente le fait de confier son enfant à une personne étrangère, l'accueillant(e) soulignera l'importance de la relation professionnelle et jettera les bases d'une relation de confiance dans laquelle tout le monde pourra s'exprimer librement.

La visite permet donc de discuter des modalités pratiques de l'accueil, d'avoir un aperçu du travail de l'accueillant(e) et de sa manière d'être.

Elle vous permet aussi de vous rendre compte si l'accueil familial correspond à vos attentes, dans quelles mesures votre mode de fonctionnement s'accorde avec la philosophie de l'accueillant(e) et le service.

« L'accueillante et les parents se choisissent mutuellement ».

2. L'inscription

L'inscription s'effectue lors d'un rendez-vous avec l'assistant(e) social(e) consécutif à la visite. Elle s'organise **au bureau** de l'assistant(e) social(e) en fonction des disponibilités de chacun.

Il s'agit d'une étape importante car lors de cette démarche, vous confirmez votre souhait de confier votre enfant à un(e) accueillant(e) particulier (ière). Le règlement d'ordre intérieur (ROI) et le projet d'accueil sont alors expliqués plus en détail.

C'est également le moment de poser les dernières questions qui permettront de réfléchir à l'accueil proposé, ses avantages, ses limites et surtout de décider si cette option convient.

Nous nous assurons que l'organisation du service ainsi que celles de l'accueil sont bien comprises et acceptées. En effet, avant l'entrée de votre enfant, vous signerez un contrat d'accueil avec le service. Chaque partie s'y engage à respecter des points particuliers comme le secret professionnel, le respect des horaires de l'accueillant(e) et de ceux prévus par le contrat, la déontologie, le respect de la vie privée de l'accueillant(e),...

3. L'accueil familial, une petite collectivité

L'aménagement entre vie familiale et accueil d'enfants est une préoccupation constante de l'accueillant(e).

Votre petit sera accueilli au sein de la famille de l'accueillant(e), il ne s'agit donc pas d'un accueil de type « crèche » mais bien d'un accueil familial. Ses enfants et sa compagne (son compagnon) sont intégrés dans son projet professionnel. **Les membres de la famille participent activement à l'accueil (interaction avec les enfants, aide aux repas,...).**

C'est ainsi par exemple, que le(la) compagnon (compagne) et/ou les enfants de l'accueillant(e) peuvent donner un biberon, toujours sous la responsabilité de l'accueillant(e).

Il est important que vous respectiez les limites que l'accueillant(e) met en place pour protéger sa vie privée. En vue d'une relation solide et confiante, nous vous demandons de respecter **scrupuleusement** les horaires de l'accueillant(e), ses lieux de vie privés et le contrat d'accueil.

4. Activités

L'accueillant(e) veille au développement harmonieux de votre enfant. Il (elle) respecte sa personnalité et lui permet d'évoluer à son propre rythme. Il (elle) lui assure une vie saine en prenant soin de lui réserver des espaces de jeu, de repos, de soin, de repas et d'activité intérieure et extérieure.

Les activités sont réalisées avec les enfants à leur demande et pas imposées. L'accueillant(e) propose diverses activités comme la réalisation d'un gâteau, la pâte à sel, des chansons, de la lecture, de la peinture, ... Des jeux sont mis à la disposition des enfants qui peuvent choisir et réaliser librement leurs propres activités. Au sujet de la télévision, l'accueillant(e) veillera à ce qu'elle ne soit pas allumée en présence des enfants. Elle ne constitue pas une activité ou un jeu en elle-même. En effet, de nombreuses recherches démontrent et confirment aujourd'hui les dangers de la télévision plus particulièrement pour les enfants de moins de 3 ans.

5. Repas

L'accueillant(e) veille à donner une alimentation variée et équilibrée. Nous vous demandons de fournir les biberons **(apporter la boîte de lait en poudre afin que l'accueillant(e) les prépare chez lui (elle) selon les recommandations de l'ONE)**. Les régimes « culturels » sont pris en compte et respectés par l'accueillant(e). Les fruits frais seront préférés **ou les compotines faites par l'accueillant(e)**.

Du point de vue des boissons, en dehors des biberons et du lait, l'accueillant(e) est tenue de donner **exclusivement** de l'eau aux enfants étant donné le caractère cariogène et calorique des boissons sucrées.

Le service fait appel aux diététiciennes de l'ONE si nécessaire. Celles-ci fournissent conseils et recommandations aux accueillant(e)s afin d'assurer une alimentation saine et de qualité.

Les accueillant(e)s bénéficient, depuis début 2010, de formations ciblées sur l'alimentation des enfants de 0 à 3 ans données par Mme Leroy (responsable et infirmière d'une crèche de l'IRSIA) et des diététiciennes de l'ONE.

Ces formations ont pour but, non seulement de suivre les recommandations de l'ONE, mais aussi de réfléchir à l'importance de donner une alimentation équilibrée. Outre le fait qu'une bonne alimentation est un élément important dans la vie d'un enfant, elle permet aussi de prévenir les problèmes de santé (maladie cardio-vasculaire, obésité, certaines infections) et de fournir le nécessaire pour que l'enfant grandisse et se développe.

Manger doit rester un moment de plaisir. Un enfant qui ne veut pas manger ne sera pas forcé mais l'accueillant(e) fait en sorte d'en comprendre la raison. Il (elle) propose les aliments moulus, écrasés ou en morceaux en fonction du développement de l'enfant, de même, ils sont soit mélangés soit séparés selon ses goûts. Le premier repas sera donné par les parents ainsi qu'avec tout nouvel aliment introduit.

L'accueillant(e) est un soutien à l'enfant dans sa démarche d'apprendre à manger seul. Il (elle) se met à son niveau, face à lui et l'aide si nécessaire. La collaboration avec les parents est essentielle afin de pouvoir accompagner efficacement l'enfant dans sa démarche.

6. Le sommeil

L'accueillant(e) veillera à respecter le rythme de sommeil de chaque enfant. Il (elle) sera attentif(ve) aux rites d'endormissement de chaque enfant. En effet, les enfants ont besoin de rituels fixes pour s'endormir sereinement (doudou, tétine, musique, objets transitionnels avec l'odeur de la maison,...). De plus, l'aménagement de l'espace permettra aux enfants qui le souhaitent de se reposer quelques instants (coussins, divan,...). L'accueillant(e) ne réveillera pas un enfant qui dort, sauf si un membre de la famille vient le reprendre, afin de respecter son rythme.

3. Familiarisation

La familiarisation permet à l'accueillant(e) de s'informer sur les habitudes de l'enfant, sur ses particularités, sa personnalité. Parents et accueillant(e) ont ici la possibilité de s'entretenir à propos de la manière de faire de chacun avec l'enfant, sur qui il est. L'accueillant(e) ne vous remplace pas, il (elle) vous est complémentaire. La discussion sert principalement à trouver un équilibre pour que l'enfant puisse s'intégrer au milieu d'accueil en douceur.

C'est également pour vous l'occasion d'apprendre à connaître la personne qui gardera votre enfant ainsi que sa famille. **Vous participez** ainsi à l'aspect familial de l'accueil. Si des questions subsistent, l'accueillant(e) et le service restent à votre disposition pour en parler. L'accueillant(e) sera attentif(ve) à vos conseils et remarques à propos de votre petit (rituels d'endormissement, tutute, signes de fatigue,...).

Votre enfant aussi devra s'habituer à ce nouveau lieu de vie, à ses odeurs qui sont différentes de celles de la maison, à des personnes inconnues jusque là, etc. Il va devoir trouver sa place dans le groupe, apprendre à patienter car il ne sera plus le seul sur qui l'attention devra se porter.

D'un point de vue pratique, il vous sera proposé de venir deux fois une heure avec votre enfant afin de l'aider à se familiariser à un endroit étranger. Les dates et heures sont à déterminer avec l'accueillant(e). Votre présence sera rassurante pour votre bébé. Il se sentira alors sécurisé. Cela permet une transition plus douce entre la maison et le milieu d'accueil. Dans un deuxième temps, vous laisserez votre enfant seul avec l'accueillant(e) pendant une heure afin qu'il puisse se constituer de nouveaux repères en dehors de votre présence. Une fois que votre enfant sera prêt à assumer émotionnellement ce changement, il restera seul une demi-journée dans son nouveau milieu.

La familiarisation est toujours individualisée et propre à chaque enfant. Sa durée peut être adaptée en fonction du comportement de l'enfant, de ses attentes, de ses craintes. Elle est préalable **et indispensable** à toute entrée en milieu d'accueil et est nécessaire même quand il s'agit du deuxième enfant accueilli chez la même personne. En effet, même si vous êtes en confiance, votre enfant a besoin de cette période afin de trouver ses repères et se sentir sécurisé par votre présence lors de ses débuts.

Il est important qu'une relation de confiance se développe entre l'accueillant(e), votre enfant et vous afin de maintenir une certaine cohésion entre le milieu d'accueil et le milieu familial. La période de familiarisation doit donc s'effectuer calmement, à un moment où l'accueillant(e) et vous-mêmes serez disponibles pour échanger à propos de votre enfant afin que les différentes observations permettent de mettre en lumière les comportements de votre petit (faim, énervement,...).

La familiarisation prend fin lorsque votre enfant est prêt à rentrer dans son nouveau milieu d'accueil. Pendant toute sa durée, elle est chargée en émotions et en interactions entre les adultes et l'enfant. Cette période est essentielle pour permettre à votre enfant d'assumer les changements qu'entraîne l'entrée dans le milieu d'accueil.

4. Soutien à l'enfant et à sa famille

A. Etre à l'écoute des enfants et des parents

L'accueillant(e) emploie des mots justes et adéquats lorsqu'il (elle) s'adresse aux enfants. Il (elle) reste constamment « à l'écoute » car ils s'expriment de nombreuses manières, verbales et non-verbales : balbutiements, cris, pleurs, sourires, colère, langage gestuel,... Il (elle) y sera attentive afin de répondre à leurs besoins, les encourager, les sécuriser. Il (elle) explique aux enfants ce qu'il (elle) fait, ce qu'ils mangent, les rassure en cas de besoin, ...

Etre à l'écoute des petits, c'est reconnaître les comportements qu'ils peuvent avoir et se donner la possibilité de réagir en fonction de la situation. L'écoute des parents est également privilégiée afin de maintenir une relation complémentaire dans un climat de confiance. Si vous avez un sujet à aborder avec l'accueillant(e), il vaut mieux prendre rendez-vous afin qu'il (elle) soit disponible pour vous écouter.

B. Des limites pour grandir

Des activités pourront être proposées à votre enfant. Il pourra également disposer de jeux et de modules adaptés. La participation aux activités est libre, votre enfant aura toujours le choix de continuer l'activité autonome qu'il aura entreprise. De même, s'il entreprend une activité avec d'autres, l'accueillant(e) les laissera libre de se grouper d'eux-mêmes. Les enfants seront stimulés mais pas forcés dans leur apprentissage.

La personne qui gardera votre enfant sera attentive à ne pas le mettre dans une position non encore acquise. Elle constitue un soutien à ses apprentissages et elle

l'encouragement dans ses efforts afin de lui permettre de progresser. Par exemple, elle disposera autour de votre bébé des objets variés pour qu'il puisse les attraper, les manipuler,...

Elle n'interrompt pas les enfants dans leur activité, cependant, elle intervient quand elle le juge nécessaire car l'autonomie ne se construit qu'avec certaines limites. Votre enfant ne sera pas seul, il fera partie d'un groupe qui évolue dans un environnement donné et qui a son fonctionnement propre.

Les enfants commencent à acquérir certains comportements comme marcher seul, lancer la balle, ... Bien que l'accueillant(e) stimule leur imagination pour qu'ils puissent mener à bien leurs entreprises, il (elle) est obligé(e) d'introduire certaines limites pour la sécurité physique et psychique de tous. C'est indispensable pour préparer votre enfant à gérer ses émotions. Freiner votre enfant ou le stopper dans ses activités peut paraître frustrant pour lui, c'est pourquoi il est important qu'il comprenne pourquoi certains comportements ne sont pas acceptés. Cela permet de l'aider à progresser et à évoluer. Dans cette optique, l'accueillant(e) expliquera à votre enfant le pourquoi des limites en employant des mots simples et compréhensibles. De même, il (elle) sera attentif(ve) à ne pas avoir de comportement négatif (« tu es méchant ») mais plutôt explicatif et encadrant. De plus, afin de se sentir en sécurité, votre enfant aura besoin de savoir ce qui lui est permis et ce qui ne l'est pas.

Votre enfant peut ne pas écouter, toucher à tout, lancer des objets sans cesse. C'est sa manière de découvrir et d'attirer l'attention des grands car il a besoin d'affection et de soins. Dans ce contexte, des limites claires permettent de préparer votre enfant à supporter et respecter les règles de la vie en société. **Les limites** lui permettent également de grandir sereinement et de gérer **les** frustrations car **votre enfant** pourra comprendre pourquoi il ne peut pas toujours faire ce qu'il désire. La frustration fait partie de l'évolution.

L'encourager avec quelques mots est essentiel, quand ce qu'il fait est bien, quand il écoute, quand il ne fait plus certains gestes, pour l'aider à évoluer, qu'il se sente soutenu et pour lui montrer que ses efforts sont visibles.

C. Les émotions de l'enfant

L'enfant peut parfois développer certaines émotions, comme la colère ou la frustration, que ce soit dans le milieu d'accueil ou à la maison. Il n'existe pas de solution toute faite pour y répondre, l'essentiel est de lui offrir une réponse adaptée. Chaque enfant est unique, il est un individu à part entière avec son identité, son histoire, son vécu et sa personnalité.

Grâce à l'observation, l'accueillant(e) pourra déterminer les causes de ces comportements et la façon de les interpréter. S'ennuie-t-il ? Se sent-il mal ? Cela arrive-t-il à des moments précis ?

Il (elle) sera à l'écoute de votre enfant et lui apportera l'attention dont il a besoin en le prenant près de lui (d'elle), en lui parlant calmement, en le rassurant ou simplement en le laissant décompresser.

A ce point de vue encore, le dialogue avec vous est très important. L'accueillant(e) pourra vous indiquer quelles sont les réactions de votre enfant et les comportements qu'il a développés et trouver ensemble une réponse adéquate en fonction de la situation de chacun. Dans cette optique, il (elle) vous relatera les événements phares de la journée qui vous permettront d'échanger ensemble.

D. L'acquisition de la propreté

L'accueillant(e) sensibilisera votre enfant à la propreté. L'apprentissage de cette dernière se fait petit à petit et chaque enfant a son propre rythme. Il progresse, devient autonome et propre sans qu'on le force à le faire ni qu'on le dirige. L'accueillant(e) pourra proposer, si votre enfant est prêt, d'aller sur le petit pot sans lui imposer. Le dialogue avec vous permettra d'accompagner votre enfant de manière adéquate dans sa démarche.

5. Les stagiaires au sein de l'accueil familial

Le service travaille en collaboration avec les centres de formation et est ouvert aux stagiaires « accueillantes ».

Les stagiaires sont intégrés chez l'accueillant(e) pour découvrir le métier et avoir les connaissances pratiques pour exercer la fonction.

Afin de respecter les enfants, une période d'observation est mise en place en fonction du lieu d'accueil.